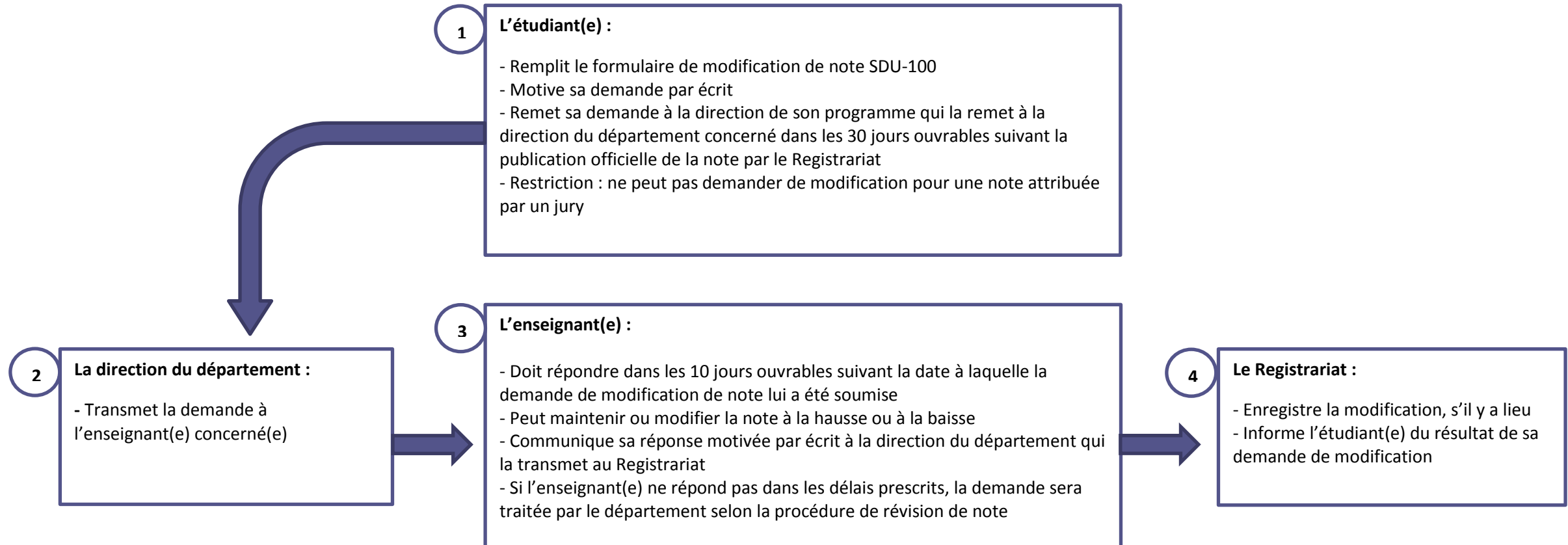


A. Demande de modification de note : cycles supérieurs (R8)



- L'étudiant(e) qui n'est pas satisfait de la réponse donnée par l'enseignant(e) quant à sa demande de modification de note, peut soumettre une demande de révision de note dans le mois suivant la réponse à sa demande de modification de note. Voir procédure au verso

B. Demande de révision de note : cycles supérieurs (R8)

